

L'arrêté du Minesec portant fermeture de ces écoles privées révèle la présence de plusieurs récidivistes.

Une grande affiche sur laquelle est inscrite 100% au Brevet d'études du premier cycle (Bepc) s'impose au regard des visiteurs. Ce 11 juillet, une dame est installée derrière une table sur laquelle sont posées des brochures donnant des informations sur les modalités d'inscription des élèves au primaire et au secondaire au Complexe millenium.

La dame est sereine, bien que l'établissement soit parmi les 53 fermés la veille (10 juillet) par arrêté du ministre des Enseignements secondaires (Minesec) Pauline Nalova Lyonga. «L'école n'a aucun problème», lance-t-elle, insouciant.

Le Complexe millenium était déjà cité l'année dernière dans la décision du 26 juillet 2017 signé de Jean Ernest Massena Ngalle Bibehe, (ancien Minesec) comme ne disposant pas d'arrêts de création ou d'ouverture.

Le texte du 10 juillet met en lumière plusieurs récidivistes. C'est ainsi que dans le Moungo, région du Littoral, sur les sept établissements épinglés, six ont été interpellés en 2017. L'info claire et nette .Il s'agit de Evangelical Bilingual College, Collège polyvalent de Nlohe, Cefpti, Taba, Standard Oxford, Collège privé Senseman. Tous tombent sous le coup d'une absence d'arrêts de création et d'ouverture. Dans la ville de Douala, six écoles sur les 21 citées ont déjà fait partie d'une précédente liste d'établissements appelés à fermer. Le Sud et le Sud-Ouest dispose également chacun d'un établissement, habitué de ce recensement. Il s'agit de Full Gospel Bilingual High School dans la Mvila qui «fonctionne dans des maisons d'habitations» et Unique Bilingual Comprehensive College dans le Fako qui n'a pas d'arrêts de création et d'ouverture.

Cette année, 53 écoles figurent sur cette liste contre 61 l'année dernière. La décision du Minesec est basée sur «les missions de repérage, d'identification et de suivi-évaluation de la Brigade nationale de contrôle des établissements privés d'enseignements secondaires (Bncep) et les informations transmises par les directions techniques».

Pour rappel, chaque année, des établissements sont fermés, du moins sur le papier. Certains responsables d'écoles assurent s'être arrimés à la législation dès la mise en garde de la tutelle et continuent ainsi de fonctionner. D'autres encore usent de plusieurs subterfuges. Ils changent la dénomination de l'école ou tout simplement le site.

Mutation